

Pourquoi installer un baril récupérateur d'eau de pluie ?

Au Québec, l'utilisation extérieure de l'eau représente en moyenne 30 % de la consommation de l'eau potable d'une résidence. Ainsi, installer un baril récupérateur d'eau de pluie permet de réduire de façon considérable la consommation en eau potable et ainsi:

- * Réduire sa facture liée à l'utilisation de l'eau potable;
- * Réduire la pression sur la nappe phréatique de l'eau puisée par les puits municipaux;
- * Réduire la quantité d'eau qui s'égoutte dans les réseaux d'égouts municipaux et donc réduire les coûts de transport et de traitement de ces eaux;
- * Utiliser une eau non chlorée, à une température ambiante pour l'arrosage du jardin ou le lavage des véhicules, sans tenir compte des restrictions contenues dans les règlements municipaux.

Pour de plus amples informations ou pour des trucs et astuces en matière environnementale, consultez la section « environnement » du site Internet de la Ville au :

saint-remi.ca/services/services-au-citoyen/info-environnement/



Ville de Saint-Rémi

105, rue de la Mairie
Saint-Rémi, Québec
J0L 2L0

Service de la Planification du territoire

Téléphone: 450-454-3993 p. 3952
Courriel: jcarrier@ville.saint-remi.qc.ca
Site Internet:
saint-remi.ca/services/services-au-citoyen/info-environnement/

Programme de subvention BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE



Conditions du Programme*

- ◆ La subvention équivaut à 100 % du coût d'achat jusqu'à concurrence de 100 \$;
- ◆ Une seule remise est autorisée par propriété résidentielle
- ◆ Le baril récupérateur d'eau de pluie doit être installé conformément au guide d'installation du fabricant;
- ◆ L'objet acquis doit être commercialisé, mis en vente et distribué comme étant un baril récupérateur d'eau de pluie;
- ◆ L'auto fabrication d'un baril récupérateur d'eau de pluie ne donne pas droit à la subvention;
- ◆ Toutes les taxes foncières ont été payées;
- ◆ La demande de remise, incluant le formulaire et la facture, doit être remise au Service de la planification du territoire avant le 1^{er} novembre de l'année en cours.

* Les conditions du règlement V633-2016-00 prévalent.

** La Ville de Saint-Rémi se réserve le droit de prolonger le programme ou d'y mettre fin selon les fonds disponibles.

Installation et utilisation

Le baril récupérateur d'eau de pluie doit être installé sur une surface stable, selon les indications du fabricant.

Placez le baril dans la cour arrière ou latérale du bâtiment, à une distance minimale d'un mètre de la limite de terrain, afin de respecter l'intimité et l'environnement de vos voisins.

Dirigez la conduite de trop-plein vers votre jardin, une plate-bande ou la pelouse à une distance de 1,5 mètre de la fondation.

Il est également recommandé de surélever votre baril sur un socle de bois ou de béton, afin de pouvoir glisser un arrosoir sous le robinet (environ 30 cm), puisque l'eau de votre baril s'écoule par gravité. Il est possible d'utiliser un tuyau doté de petits trous pour l'arrosage goutte à goutte de la pelouse, de la haie ou du jardin.

Remisage et entreposage

À l'automne, le baril doit être vidé de son contenu avant la période de gel. Il est préférable de l'entreposer afin d'éviter qu'il ne se brise. S'il est laissé à l'extérieur, prenez soin de recouvrir le dessus du baril ou de le renverser pour éviter que la neige et la glace ne s'accumulent à l'intérieur. N'oubliez pas de replacer la gouttière.

Au printemps, rebranchez le système après les risques de gel.

DOCUMENT OBLIGATOIRE

- Original ou photocopie de la facture d'achat (datée de l'année en cours) avec le type de baril récupérateur d'eau de pluie acheté*.

* Les photocopies doivent être lisibles, sinon la demande ne sera pas considérée.

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Nom

Prénom

Adresse complète du propriétaire

Adresse du baril récupérateur d'eau de pluie (si différente)

Numéro de téléphone du demandeur

Courriel du demandeur

INFORMATIONS SUR L'ACHAT

Nom du commerce

Date de l'achat

Coût d'achat

\$

ATTESTATION ET ENGAGEMENT

- J'atteste avoir pris connaissance du fonctionnement d'un baril récupérateur d'eau de pluie.
- J'atteste avoir installé le baril récupérateur d'eau de pluie sur mon terrain situé à Saint-Rémi.
- J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'admission du programme de subvention à l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie et j'atteste que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts et complets.

Signature

Date

À remettre au Service de la planification du territoire Voir coordonnées au verso